ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES

ACCUEIL DU NOUVEL ARRIVANT

FICHE ACTION N° 7.2.

Action solidaire « Noël solidaire »

AVF Cannes-La Bocca

◊ Quoi ?

Faire preuve de solidarité durant les fêtes de fin d'année.

◊ Pourquoi ?

- Susciter le bénévolat auprès de nos adhérents,
- Susciter l'esprit d'entraide et de solidarité au sein de l'AVF.

◊ Pour qui ?

Les personnes en situation précaire de toute la ville.

◊ Par qui ?

Le maître d'œuvre est l'AVF en collaboration avec le CCAS de la ville. Les colis sont réalisés par les adhérents.

◊ Quand ?

Le projet est annoncé en novembre.

Confection des paquets-cadeaux de taille approximative d'une boite à chaussures d'après une liste précisée par le CCAS début décembre.
Les paquets-cadeaux sont déposés à l'accueil de l'AVF par les adhérents ayant participé à cet élan de solidarité, un matin précis, et le CCAS vient les récupérer l'après-midi.

◊ Combien ?

Une moyenne de 25 € à 30 € pour chaque adhérent solidaire, lors de la confection de son paquet cadeau.

➔➔ Voir l'exemple pratique de l'*AVF Cannes-La Bocca* au dos.

Expérience organisée par l'*AVF Cannes-La Bocca*

ORGANISATION

1. Informer par mailing, dès le mois de novembre, de prévoir une boite format standard d'une boite à chaussures, en prévision de confectionner un paquet cadeau.

2. Se mettre en rapport avec le CCAS pour les informer de notre action « Noël Solidaire » afin qu'il nous donne une liste d'objets festifs à mettre de préférence dans le paquet cadeau et leur demander de prévoir la date pour venir récupérer tous les paquets.

3. Transmettre la liste à tous les adhérents, par mailing, en leur demandant d'y ajouter une carte de Noël et d'écrire au dos un petit mot empathique de vœux et souhaits, signé de son prénom, uniquement, et « AVF Cannes La Bocca ».

4. Préciser, dans le mailing, que cette action doit être un exemple de bienveillance, de respect et de dignité à l'égard de toutes les personnes dans la précarité et ne doit pas être un débarras d'objets encombrants.

5. Venir déposer le paquet-cadeau aux dates indiquées, aux heures de permanences de l'AVF, deux à trois jours avant que le CCAS ne vienne les récupérer.

6. Informer le journal local (en l'occurrence Nice Matin) pour une photo, le jour de la récupération des colis, avec les responsables du CCAS et d'AVF Cannes-La Bocca.

➔ ➔Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Nicole Tredez (Présidente AVF Cannes-La Bocca) :
nicole.tredez@orange.fr